Sécurité nucléaire, Tchernobyl: mise en oeuvre du fonds pour la réalisation d'un massif de protection. 2ème rapport

2001/0113(CNS) - 16/11/2001 - Acte final

OBJECTIF : contribution supplémentaire de la Communauté européenne à la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD) en faveur du Fonds pour la réalisation d'un massif de protection à Tchernobyl. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Décision 2001/824/CE, Euratom du Conseil. CONTENU : par cette décision, la Communauté accorde à la BERD une contribution de 100 millions d'euros en faveur du Fonds pour la réalisation d'un massif de protection à Tchernobyl pour la période 2001-2004.